

## Évaluation du bien-être animal

« Sur le terrain » | « Dans la cage » | « Le Psychologue »

- Bien-être : **santé physique et mentale** de l'animal et son expérience de ses conditions de vie (p. ex. des comportements qui témoignent du **bien-être psychologique**)
- **Trois indicateurs** : comportementaux; observables de santé; physiologiques complémentaires
- Le bien-être animal doit être évalué **en temps réel pour chaque animal** (ou groupe d'animaux)
- Une **équipe formée d'auteurs de protocoles et leurs délégués, de vétérinaires et du personnel de soins aux animaux** devrait faire l'évaluation
- La fréquence des évaluations devrait être **déterminée en fonction des risques** pour le bien-être animal
- Les effets ou les conditions d'une procédure peuvent nécessiter une **réévaluation de la catégorie d'effet** lors du renouvellement du protocole

## Catégories d'effet sur le bien-être

« Sur papier » | « En théorie » | « Le Scientifique de salon »

- Les catégories d'effet sur le bien-être animal constituent un cadre d'évaluation des risques pour les protocoles d'utilisation des animaux
- **Seize facteurs divisés en trois points** : environnement; animaux; procédures scientifiques
- Une fois les catégories préliminaires d'effet attribuées pour chaque facteur, il faut faire la synthèse pour déterminer la **catégorie prospective globale du protocole** (pour chaque groupe d'animaux distinct dans le protocole) au moment de son évaluation
- Le **comité de protection des animaux** est responsable de la confirmation et de l'approbation de la catégorie attribuée
- Une évaluation de la justesse de la catégorie assignée doit être faite **rétrospectivement** (après une activité scientifique, habituellement au moment de renouveler un protocole ou à la fin de celui-ci)

L'évaluation du bien-être animal permet de définir la catégorie d'effet sur le bien-être et vice versa

